

Changement de base 2021 pour l'indice de la production industrielle et l'indice de la production en volume dans la construction

À compter du 5 mars 2024, avec la publication des premiers chiffres relatifs à janvier 2024, et conformément au règlement européen sur les statistiques d'entreprises (dit « règlement EBS ») et à son règlement d'exécution, l'indice de la production industrielle (IPI) et l'indice de la production en volume dans la construction (IPVC) ont pour année de référence l'année 2021, ce qui signifie que les indices ont pour moyenne 100 sur l'année 2021 (au lieu de 2015 précédemment). Hormis ce changement d'année de référence, qui n'avait pas eu lieu depuis 6 ans, la plupart des modifications liées au passage à la base 2021 s'inscrivent dans le cadre du processus de rebasement annuel de ces indices qui a été mis en place depuis le passage à la base 2015.

Mise à jour annuelle des pondérations

Depuis le passage à la précédente base 2015, l'IPI et l'IPVC sont des indices chaînés à pondérations mises à jour annuellement. Les pondérations sont calculées à partir des données de valeur ajoutée brute au prix de base par branches issues des comptes nationaux annuels. Les dernières données annuelles disponibles sont relatives à l'année 2021. Les pondérations ont donc été mises à jour avec ces données sur la période 2020 à 2023, et seront utilisées pour l'année 2024.

Étant donné le caractère particulier de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire, les dernières données des comptes nationaux précédemment utilisées pour la période 2020 à 2023 étaient relatives à l'année 2019. Il n'y avait donc pas eu l'année dernière d'actualisation des pondérations avec les données des comptes nationaux 2020. La crise sanitaire ayant eu des effets persistants après 2020, la structure de la valeur ajoutée en 2021 est sensiblement différente de celle de 2019. La mise à jour des pondérations avec les données 2021 entraîne donc des révisions significatives sur certaines branches.

Le passage à l'année de référence 2021 entraîne également une modification au niveau du chaînage des indices, l'année pivot devenant l'année 2021 au lieu de l'année 2015, ce qui occasionne des révisions aussi sur la période 2016-2020.

Revue annuelle des produits

Depuis le passage à la précédente base 2015, les séries de l'IPI font l'objet d'un processus de revue annuelle sur un cycle de 5 à 7 ans. Il vise à garantir la robustesse des indices et à les adapter aux évolutions économiques ou techniques, notamment en incluant le suivi de nouveaux produits et en supprimant ceux dont la production est devenue très faible. Les résultats de la première vague de rénovation du nouveau cycle, qui porte sur environ un cinquième des indices, sont intégrés à cette publication. Les séries rénovées sont recalculées sur le nouveau périmètre des produits sur les trois dernières années 2021 à 2023, ce qui peut entraîner des révisions spécifiques sur celles-ci depuis cette date. Avant cela, le profil des indices est globalement inchangé.

Mise à jour des modèles CVS-CJO

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO). L'estimation de ces effets est effectuée avec la méthode X13-Arima du logiciel JDemetra+ au niveau des classes de la NAF rév. 2. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent. Chaque année, les modèles sont mis à jour. Cette année, la principale modification concerne la période d'estimation des modèles, qui commence désormais en 2012 pour toutes les classes de la NAF rév. 2, contre 2005 précédemment pour la plupart d'entre elles. Les coefficients CJO ont également été revus.

Révisions

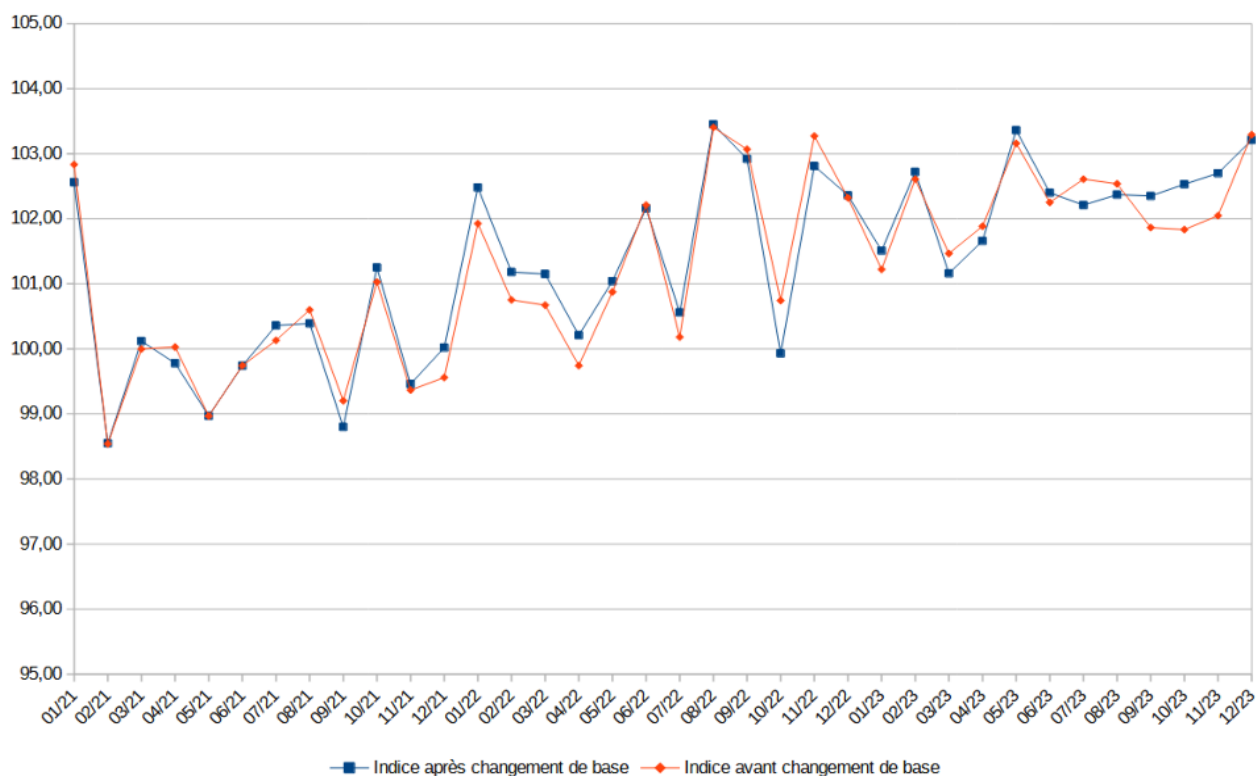
Les principaux facteurs pouvant conduire à des révisions sont donc les suivants :

- (i) la mise à jour des pondérations pour la période 2020 à 2023 ;
- (ii) le passage à l'année 2021 comme année pivot pour le chaînage ;
- (iii) la rénovation des produits suivis pour certaines séries ;
- (iv) la mise à jour des modèles CVS-CJO.

Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (CZ), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre - 0,8 et + 0,7 point d'indice sur la période 2021-2023 (*Figure 1*). Les révisions sont plus importantes sur le deuxième semestre 2023, car viennent s'y ajouter des réponses tardives et des modifications par certaines entreprises de leurs déclarations récentes aux enquêtes mensuelles de branches, qui constituent la source pour le calcul de l'indice. Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre - 0,7 et +0,7 point de pourcentage sur la période 2021-2023.

Pour la construction (FZ), les révisions pour l'indice CVS-CJO sont un peu plus importantes. En points d'indice, elles sont comprises entre - 1,7 et + 1,0 points sur la période 2021-2023 (*Figure 2*). Les indices de la construction ayant été rénovés l'année dernière lors du passage à la source « Déclarations sociales nominatives (DSN) », ils n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour du mode de suivi cette année. Les révisions sont dues aux trois autres causes : mise à jour des pondérations, modification de l'année pivot pour le chaînage et mise à jour des modèles CVS-CJO.

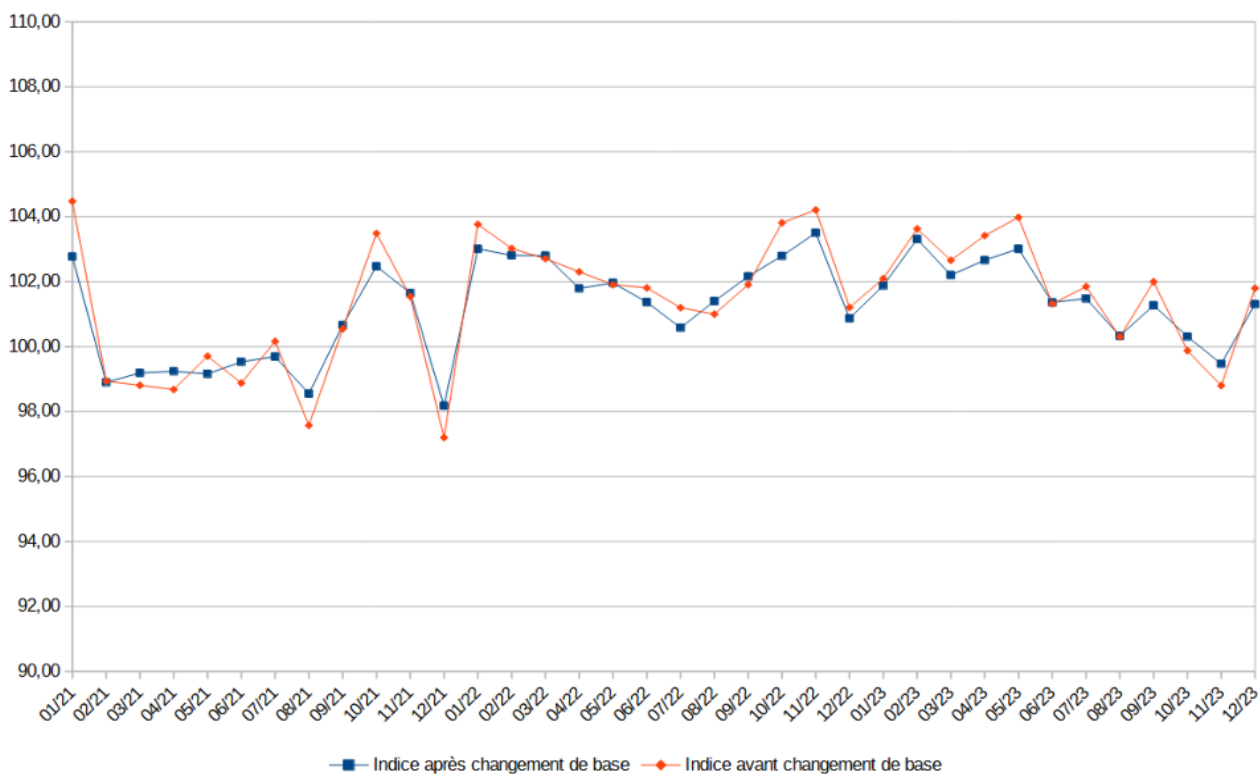
Figure 1 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO dans l'industrie manufacturière (CZ)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.

Source : Insee

Figure 2 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO dans la construction (FZ)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
 Source : Insee